ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 72475

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral (AVC) et plus particulièrement sur les personnes de plus de 60 ans. En effet, suite à un AVC, beaucoup de personnes rencontrent des difficultés liées à un équipement inadapté au sein de leur foyer et de leur moyen de transport. Les aménagements et travaux nécessaires afin de pallier ces difficultés de la vie quotidienne sont très onéreux et sont financés soit par des organismes tels que la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou par les personnes elles-mêmes. Cependant, après 60 ans, la MDPH n'accorde plus d'aide financière à ces personnes en situation de handicap. Pour ces personnes, les frais d'aménagements de leur domicile et de leur moyen de transport, sont à leur charge et à celle de leur famille. Beaucoup de personnes de plus de 60 ans ne peuvent alors pas effectuer tous les travaux et aménagements nécessaires à leur confort de vie. Aussi souhaite-t-elle connaître ses intentions face à cette situation.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72475
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 janvier 2015, page 120
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)